



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2026.03.28/04

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20260328-DCM2026-0328-04-DE
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Séance du 28 mars 2026 à 10h00
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Benoît CHAMBOURDON, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : M. Théo LOMBARD
Rapporteur : M. Benoît CHAMBOURDON

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Saïda HADDOUR, Nicolas ORSIER, Claire-Zoé BALAS, Théo LOMBARD, Marie GIACHERIO, Marc PATUREL, Valérie PASCOLI, Jérémie TEYSSIER, Laura GIACHERIO, Annie FELLER, Yves GIRAUDEAU, Christine DEMAY RIOU, Laurent TUDES, René NENNA, Aurélie RENOU, Gwendal ROUSIC, Isaac VALLEJO, Claudia MC KENNY-ENGSTROEM, Quentin MORVAN, Romain BERTHOUBE, Charlène GRILLET, Clémence NICOLAUD Pauline GUILLEMAILLE, Virginie DANG VAN SUNG, Elodie BRONDEX, Emilie BROTONS, Youri DERVIN, Suzy FAVRE ROCHEX, Nadège CHATEL, Virginie VAILLIER, Laurence POTIER GABRION

Excusés avec pouvoir : V. CARRY (Pouvoir à E. BROTONS)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Election des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « Il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

De plus l'article L. 2122-2 du même code dispose que « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ».

Par délibération en date du 28 mars 2026, le conseil municipal a fixé le nombre de postes d'adjoints à 9.

Selon les articles L. 2122-4 alinéa 1er du CGCT « Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. » et L. 2122-7-2 « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Après avoir demandé à chaque liste représentée au conseil municipal si elle souhaite proposer une liste de candidats aux postes d'adjoints, deux listes sont déposées :

Pour le groupe « **La Roche Autrement** » :

1ère adjointe	Saïda HADDOUR
2ème adjoint	Nicolas ORSIER
3ème adjointe	Claire-Zoé BALAS
4ème adjoint	Théo LOMBARD

5ème adjointe	Marie GIACHERIO
6ème adjoint	Marc PATUREL
7ème adjointe	Valérie PASCOLI
8ème adjoint	Jérémy TEYSSIER
9ème adjointe	Laura GIACHERIO

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20260328-DCM2026-0328-04-DE
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Les groupes « **La Roche Ensemble** » et « **La Roche !** » n'ont pas souhaité proposer de liste.

Les conseillers municipaux sont ensuite appelés à voter.

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne qui lui est présentée.

Mme Charlène GRILLET et M. Youri DERVIN sont nommés assesseurs. Mme Virginie VAILLIER et Mme Valérie PASCOLI sont nommés scrutateurs. Ils procèdent au dépouillement des bulletins.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins dans l'urne : 33
- bulletins blancs ou nuls : 9
- suffrages exprimés : 24
- majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- Madame Saïda HADDOUR de la liste « La Roche Autrement » : 24 (Vingt-Quatre) voix ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Considérant que par délibération n°DCM2026.03.28/03 en date du 28 mars 2026, le conseil municipal a fixé le nombre des postes d'adjoints à neuf,

Le Conseil Municipal :

- **PROCLAME** aux postes d'adjoints les membres de la liste « La Roche » composée :

1ère adjointe	Saïda HADDOUR
2ème adjoint	Nicolas ORSIER
3ème adjointe	Claire-Zoé BALAS
4ème adjoint	Théo LOMBARD
5ème adjointe	Marie GIACHERIO
6ème adjoint	Marc PATUREL
7ème adjointe	Valérie PASCOLI
8ème adjoint	Jérémy TEYSSIER
9ème adjointe	Laura GIACHERIO

- **DIT** que conformément à l'article L. 2121-1 du CGCT le tableau du conseil municipal est complété en conséquence.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 28 mars 2026
Benoît CHAMBOURDON



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 28 mars 2026

Le Secrétaire de séance,
Théo LOMBARD

Le Maire,
Benoît CHAMBOURDON

